

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION**CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE DE CABANAC-ET-VILLAGRAINS
(GIRONDE)**

Date de convocation :	31/03/2025
Membres :	
En exercice :	09
Présents :	08
Votants :	08
Date de publication :	08/04/2025

Le 07 avril 2025 à 18h00 à la Mairie de Cabanac-et-Villagrains,

le Conseil d'Administration du CCAS de CABANAC-ET-VILLAGRAINS (Gironde), régulièrement convoqué, s'est réuni en séance ordinaire sous la présidence de M. Jean Georges CLAIR, Président du CCAS.

Étaient présents : Jeanine BEAUBOIS, Jean Georges CLAIR, Aurélia FOURNIER, Colette FROIDEVAUX, Corinne GRÉGOIRE, Sophie GUIRAUD, Katia PÉDEMAY et Sophie SUBIRATS

Était absente : Nathalie KATSAMANTOU

Secrétaire de séance : Katia PÉDEMAY

DÉLIBÉRATION N ° 2025-07

OBJET : Adoption du compte de gestion 2024 du budget du SAAD

Le Conseil d'Administration,

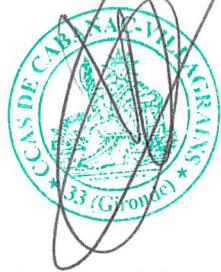
1. après s'être fait présenter le budget primitif du **budget du SAAD pour l'année 2024** créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandants délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux des mandats, le compte de gestion dressé par le Receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'Actif, l'état du Passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer ;
2. après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2024, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures ;
3. statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er janvier 2024 au 31 décembre 2024, y compris celles relatives à la journée complémentaire ;
4. statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2024 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires ;
5. statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;

Décide à l'unanimité d'attester que le compte de gestion du budget du SAAD dressé pour 2024 par le Receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation, ni réserve de sa part.

POUR : 08
CONTRE : 0
ABSTENTION : 0

Fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus.
Pour copie conforme.
En mairie, le 07/04/2025

Le Président



Jean Georges CLAIR

La secrétaire

Katia PÉDEMAY